



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GROUPE

Clermont-Ferrand, le 12 septembre 2022

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

Réduction du capital : annulation de 4 326 536 actions en auto-détention

Conformément à la décision du Président de la Gérance en date du 5 septembre 2022 et faisant application des cinquième et vingt-huitième résolutions de l'Assemblée générale du 13 mai 2022 ainsi que de la cinquième résolution de l'Assemblée générale du 21 mai 2021, Compagnie Générale des Établissements Michelin a décidé de procéder à l'annulation de 4 326 536 actions auto détenues, soit 0,61 % du nombre total de titres. La réduction de capital est effective le 12 septembre 2022 comme indiqué dans l'avis Euronext en date du 8 septembre 2022.

À l'issue de cette réduction, les actions composant le capital social sont ramenées à 709 795 312 actions.

Relations Investisseurs Guillaume Jullienne +33 (0) 7 86 09 68 01 guillaume.jullienne@michelin.com Pierre Hassairi +33 (0) 6 84 32 90 81 pierre.hassairi@michelin.com Flavien Huet +33 (0) 7 77 85 04 82 flavien.huet@michelin.com	Relations Presse +33 (0) 1 45 66 22 22 groupe-michelin.service-de-presse@michelin.com Relations Actionnaires individuels +33 (0) 4 73 32 23 05 Muriel Floc'hlay muriel.floc-hlay@michelin.com Clémence Rodriguez clemence.daturi-rodriquez@michelin.com
---	--

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Michelin. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Michelin, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles sur notre site Internet www.michelin.com.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.